

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 15/04/2021

L'an **deux mil vingt et un, le quinze avril, à 19h30**, le Conseil Municipal de la commune de **LAGARDE-MARC-LA-TOUR, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. David NICOLAS.

Etaient présents : M. Daniel RINGENBACH, Mme Isabelle LAGARDE, Mme Martine BARATTE-FIALIP, M. Marc BERNARD, M. Olivier OTERO PASTOR, M. David NICOLAS, Mme Patricia CHANTALAT, M. Olivier BROSSARD, Mme Marylin VERDIER, M. Tim TRAINS, M. Arnaud ALLEYRAT, M. Manuel DA COSTA, Mme Ménéhi GUITARD, Mme Catherine CHAMBAUDIE, M. Fabien LANOT, M. Stéphane VIVIER.

Etaient absents : M. Bénito LACROIX, M. Bertrand FOUCHER, M. Jacques TRAMONT.

Procurations : M. Bénito LACROIX en faveur de M. David NICOLAS, M. Bertrand FOUCHER en faveur de M. Olivier BROSSARD, M. Jacques TRAMONT en faveur de Mme Ménéhi GUITARD.

Secrétaire : M. David NICOLAS. a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-011 : Vote des taxes

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les taux des deux taxes locales sur la commune de Lagarde-Marc-la-Tour de la façon suivante pour 2021

- TFB : 31.53 % (correspond à la somme du taux communal et des 21.5% du taux départemental 2020)
- TFNB : 72.22 %

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-012 : Vote du budget

Présentation et vote DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL de l'exercice 2021

Le Maire présente le budget primitif qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

libellés dépenses	dépenses de l'exercice	libellés recettes	Recettes de l'exercice+ résultat reporté
011 - charges à caractère général	418 353.64	013- atténuation de charges	590.00
012 - charges de personnel & ass.	283 568.00	70 - produits des serv, du domaine	95 101.00
014 - Atténuations de produits	15 180.00	73 - Impôts et taxes	285 690.00
65 - autres ch. de gestion courante	51 711.00	74 - dotations et participations	241 648.00
66 - charges financières	9 276.00	75 - autres produits de gestion	31 530.00
67 - charges exceptionnelles	83 664.00	77 - produits exceptionnels	1 219.00
022 - dépenses imprévues	0		

023 - virement section inv.	182 730.00	002- résultat reporté	393 671.64
042 - opération d'ordre transfert entre section	4 967.00		
Total des dépenses de fonctionnement	1 049 449.64	Total des recettes de fonctionnement	1 049 449.64

Vote détaillé des subventions aux associations et organismes de droit privé : Le montant des subventions a été voté à l'unanimité

NOM DE L'ASSOCIATION	pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles du Maire	vote du Conseil Municipal à l'unanimité
Club de pétanque	200	200	200
Coopérative scolaire	1 700	1 700	1 700
Football Club Lagarde/Ste Fort.	200	200	200
J.M.F.	150	150	150
Bibliothèque	50	50	50
Comice Agricole	75	75	75
Protection Civile	50	50	50
Prévention Routière	50	50	50
Groupement sanitaire	50	50	50
Gymnastique féminine	200	200	200
Société de chasse	200	200	200
Tulle Solidarité	200	200	200
La Souris Verte	200	200	200
LAMICOTT (ping pong)	0	200	200
Association Parents d'élèves	200	200	200
Association Fragment	200	200	200
Foyer rural de Marc-la-Tour	200	200	200
Divers	650	375	375
TOTAL article 6574	-	4500	4500

Dépenses d'investissement

Libellés des projets -Dépenses	RAR	nouveaux projets	Total
1068 (1) Reversement excédents Eau		29 634.00	29 634.00
1641 (1) - remb. Emprunts		64 529.00	64 529.00
165 (1) - caution		1 543.00	1 543.00

Recettes d'investissement :

Libellés des projets -Recettes	RAR	nouveaux crédits	Total
001 (1) - Excédent reporté		165 158.61	165 158.61
021(1) - virement de la section de fonctionnement		182 730.00	182 730.00
024 (1) - Cession d'immobilisations		100.00	100.00
10222 (1) - FCTVA	1 332.00	55 668.00	57 000.00
10226 (1) - taxe aménagement		3 000.00	3 000.00
1068 (1) - réserves		135 153.39	135 153.39
1323 (130) - diagnostic énergétique		3 200.00	3 200.00
1323 (167) - voirie		4 000.00	4 000.00
1323 (165) - appartements maison Fage	42 324.00	3 914.00	46 238.00
1327 (165) - appartements maison Fage	10 000.00		10 000.00
1327 (132) - jardin des 5 continents		48 000.00	48 000.00
1323 (168) - maison de services publics et aménagements	43 022.00	5 086.00	48 108.00
1341 (168) - maison de services publics	43 022.00	- 5 114.00	37 908.00
1323 (130) - église de Marc-la-Tour	29 088.00	- 2 000.00	27 088.00
1341 (130) - matériel informatique	508.00		508.00
165 (1) - caution logement		1 543.00	1 543.00
2802 (1) - amortissement doc d'urbanisme		3 163.00	3 163.00
28031 - Amortissement frais d'études (1)		849.00	849.00
2804171 (1) - amortissement subvention d'équipement		111.00	111.00
280422 (1) - amortissement subvention d'équipement		441.00	441.00
28051 (1) - amortissement concessions, brevets et licences		403.00	403.00
2031 (1) - transfert frais d'études maison médicale		18 600.00	18 600.00
2031 (1) - transfert frais d'études logements		29 799.00	29 799.00
2031 (1) - transfert frais d'études maison de services publics		19 456.00	19 456.00
2031 (1) - transfert frais d'études adressage		4 680.00	4 680.00
2033 (1) - transfert frais d'insertion maison médicale		686.00	686.00
2033 (1) - transfert frais d'insertion logements		337.00	337.00
2033 (1) - transfert frais d'insertion maison service public		337.00	337.00
TOTAL :	169 296.00	679 301.00	848 597.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte ce budget par 11 voix pour, 8 voix contre.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-013 : Acquisition de la maison Auriat

Monsieur Ringenbach informe le conseil municipal que monsieur AURIAT Jean-Noël, domicilié dans le Rhône, est propriétaire d'une habitation 34, route de l'étang, dans le bourg de Lagarde-Enval. Cette maison comprend trois logements dont deux sont actuellement loués.

N'étant pas sur place, il devient difficile pour Monsieur Auriat d'entretenir ce bâtiment. Il envisage de s'en séparer et en mémoire de ses parents (Colette et Jean Auriat étaient très attachés à la commune), il souhaiterait céder ce bâtiment à la commune pour un montant symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un accord de principe à l'unanimité, pour l'acquisition de la maison Auriat, inscrit à cet effet, la somme de 10 000 euros au budget, et prendra une décision définitive à la vue des différents diagnostics obligatoires et suite à une visite du bâtiment pour en apprécier l'état et l'urgence des travaux à entreprendre.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-014 : Devenir du bureau de poste.

Le Maire fait état à l'assemblée du rapport formalisé qui lui a été présenté le 15 décembre dernier par la direction du réseau de La Poste.

Ce rapport fait état d'une baisse de charge de travail constante de 6% depuis la dernière modification des horaires, 5 minutes de charge moyenne par heure, conduisant à une modification des horaires envisagée à partir du mois de juin à 4 jours d'ouverture, mardi matin, mercredi matin, jeudi matin, vendredi matin et après-midi, fermeture le lundi et le samedi, sans compter les absences imprévues.... Ce manque de dynamisme aboutira à terme à la disparition du bureau.

Pour anticiper cette issue, la commune a la possibilité de contractualiser avec La Poste la transformation du bureau en Agence Postale Communale.

Ce partenariat permettra de bénéficier :

- d'accompagnement financier par le fonds de péréquation pour adapter les locaux à cette transformation
- d'une indemnité mensuelle revalorisée chaque année, actuellement de 1178 € pour les communes en zone de revitalisation rurale
- de la formation des gérants de l'Agence Postale Communale
- de l'équivalent de trois mois d'indemnité mensuelle versés à l'ouverture de l'agence
- de la fourniture de mobilier et de la signalétique
- de la dotation d'un ilot numérique, donnant un accès informatique en libre-service aux usagers

Une convention sera signée pour 9 années reconductibles

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte le projet de création d'une Agence Postale Communale à l'horizon 2023.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-015 : Accroissement temporaire d'activité

Le conseil municipal

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période 1 mois (maximum 12 mois pendant une même période de 18 mois) allant du 1er Août 2021 au 31 Août 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d' adjoint technique polyvalent à temps non complet à raison de :

du 1er Août au 31 Août 2021	8 heures
-----------------------------	----------

L'agent pourra être amené à accomplir des heures complémentaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au grade d'adjoint technique territorial à l'indice brut 356 indice majoré 334. Les congés non pris pourront être rémunérés.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30

Le Maire
Ringenbach Daniel

